

# DÉFENSE

N° 13

1 juillet 2021

## Enregistrez vos vaccinations Covid

Chers collaborateurs et collaboratrices,

Les chiffres de la pandémie continuent à évoluer dans le bon sens en Belgique. La fin de la crise sanitaire semble en vue, mais la vigilance reste de mise. Les campagnes de vaccination se déroulent bien malgré les contraintes nécessaires et le fait d'être totalement vacciné offre à nouveau de nouvelles possibilités. Le certificat Covid européen (numérique) par exemple, que l'on peut obtenir, entre autres, lorsqu'on est complètement vacciné nous permet de partir en vacances plus librement en Europe en évitant un certain nombre de restrictions.

Des experts médicaux de la Défense, assistés du Service Interne de Prévention et de Protection au Travail (SIPPT), suivent de près l'évolution des mesures préventives et examinent les assouplissements pouvant être mis en œuvre lors du déploiement et de la mise en condition de la Défense. Ici aussi, le fait d'être complètement vacciné est un élément clé. Il a ainsi été récemment décidé que lorsqu'un détachement complet a reçu un cycle complet de vaccination, la quarantaine n'est plus nécessaire sauf si elle est imposée par un pays ou une organisation partenaire. Pour rappel : un cycle complet de vaccination consiste en deux vaccins AZ, Moderna ou Pfizer + 14 jours ou d'un vaccin J&J + 14 jours.

La vaccination effective du personnel de la Défense contre la Covid-19 durant cette crise s'est faite principalement de manière centralisée via les centres de vaccination hors Défense. La Défense ne dispose actuellement pas de ces données de vaccination. Afin de suivre le taux de vaccination, il est indispensable de mettre à jour les dossiers médicaux du personnel de la Défense. En temps normal, ceci se déroule lors de l'examen de routine (biennal) à la médecine du travail ou lors d'une visite à l'hôpital militaire. Il est évident que cette méthode de passages individuels ne peut apporter une solution rapide.

Le service médical militaire a donc développé une application **d'auto-enregistrement** dans laquelle le personnel vacciné est invité à saisir un nombre limité de données sur ses vaccinations Covid-19 déjà réalisées. Plus précisément, il s'agit du nom, du numéro de matricule et des données du carnet de vaccination que l'on reçoit après la vaccination dans le centre de vaccination externe. Cette application est entourée de mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées visant à respecter le secret médical et la vie privée.

*Prière de donner à ce document la plus large diffusion possible*



Éditeur responsable : Général-major Guido Hart  
Rue d'Evere 1, 1140 Bruxelles – 9-6321-17347 – [www.mil.be](http://www.mil.be)



Sur base des données saisies, d'une part l'application « *Total Health* » (base de données médicales de la Défense) est mise à jour, et d'autre part on peut consulter le taux de vaccination d'un détachement. La liste de noms d'un détachement qui se prépare à un exercice peut être analysée par la base de données où la reproduction du résultat est limitée au taux de vaccination anonyme du détachement (% vacciné, % non vacciné, % inconnu). Les droits d'accès pour de telles requêtes sont uniquement accordés à cette fin et ensuite supprimés, ils sont également limités à la durée nécessaire à la réalisation de cet objectif. De plus, chaque accès est soigneusement enregistré. Le traitement des données personnelles a lieu conformément à l'article 105 de la loi sur le traitement des données personnelles (loi du 30 juillet 2018).

L'information sur le taux de vaccination correct d'un détachement permet de rendre les mesures de prévention proportionnelles au niveau de protection existant et présente ainsi l'avantage direct que l'on sera confronté à des mesures de prévention moins contraignantes mais néanmoins toujours efficaces. Un meilleur équilibre pourra donc être trouvé entre les mesures excessives et les situations dangereuses.

Je vous invite donc vivement à saisir vos données de vaccination Covid dans cette application, même si vous n'êtes que partiellement vacciné, afin que nous puissions assouplir ou lever rapidement les restrictions et naturellement en concertation avec le SIPPT. Je demande aussi aux Chefs de corps d'arrêter toutes autres initiatives locales d'enregistrement, comme l'affichage de listes nominatives avec l'obligation de s'enregistrer. Ces initiatives partent certainement d'une bonne intention, mais elles sont également contreproductives et non-conformes à la législation concernant la protection des données personnelles.

Chers collègues, tout comme l'application CovidSafe.be nous offre une plus grande liberté pour partir en vacances à travers l'Europe, l'application d'auto-enregistrement nous aidera à lever des restrictions liées à nos propres activités.



Michel Hofman  
Amiral  
Aide de Camp du Roi  
Chef de la Défense